



ORGANISER UN CONSEIL D'ECOLE SPECIAL RYTHMES SCOLAIRES

Les délégués du SE UNSA 95 vous propose un outil, une trame pour vous aider à tenir votre conseil d'école spécial rythmes scolaires.

- **Page 1**- La fiche technique référence à la circulaire
- **Page 2** – Des informations pratiques pour l'utilisation de la grille proposée par le SE UNSA
- **Page 3** – La grille pour le compte rendu et transmission à l'IEN, aux parents d'élèves, à la municipalité, DDEN.

Une motion particulière pourra être jointe à ce compte rendu conseil d'école. Besoin d'aides [SE UNSA 95](#)



FICHE TECHNIQUE POUR LA TENUE DU CONSEIL D'ECOLE RYTHMES SCOLAIRES

Un outil du SE UNSA d'après [la circulaire d'application \(BO N°6 du 7 Février 2013\)](#) issue du décret

Rappel : le SE UNSA est le seul syndicat à avoir déposé un amendement pour que l'avis du conseil d'école soit prépondérant. La circulaire indique qu'ils doivent être consultés.

LA CIRCULAIRE MENTIONNE	COMMENTAIRES DU SE UNSA
Le conseil d'école devra se prononcer :	Les nouveaux rythmes scolaires doivent favoriser les apprentissages et la réussite des élèves : premiers objectifs de cette réforme. C'est dans cette optique que les ateliers périscolaires doivent se mettre en place.
➤ sur la date de mise en place	EN 2013 ou un report en 2014 (il sera accordé par principe par la directrice académique).
➤ l'organisation de la semaine MERCREDI ou SAMEDI	Un emploi du temps régulier serait préférable : horaires identiques pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi surtout en maternelle. dérogation à demander avant le 31 mars avec un projet spécifique L'organisation est fixée pour 3 ans mais elle pourra être modifiée sur demande de la municipalité, ou du conseil d'école chaque année, afin d'ajuster en fonction des constats et besoins.
➤ les horaires et contenus des ateliers périscolaires	pause méridienne ou fin d'après midi, les contenus, l'organisation doivent être débattus dans ce conseil d'école et l'avis émis doit être pris en compte Par exemple en maternelle , Pour les enfants de petites sections, une réflexion sur la sieste sera peut être à engager avec la Mairie (heure de début de sieste, encadrements, conditions d'accueil ect) ou Prévoir les procédures en cas de sortie à la journée d'une classe, etc



Dans le compte rendu vous pourrez indiquer : Les propositions des enseignants en cas de position divergente, ou la décision collective de l'équipe enseignante, de la Mairie, des parents d'élèves ou de l'avis du conseil d'école si une position commune a pu être donnée. **Ce compte rendu (cf fiche ci-jointe-outil SE UNSA-) doit être transmis à la DASEN par la voie hiérarchique (IEN)**

La directrice d'Académie arrêtera le temps scolaire en fonction de l'intérêt du service après concertation entre les services de l'éducation nationale, les collectivités territoriales, des obligations de service des enseignants, des contraintes locales : les transports scolaires, les locaux, le **PEDT** - le projet éducation territorial- n'est pas obligatoire et est à l'initiative des collectivités. **Les ateliers périscolaires devront être des activités organisées et encadrées.**

L'AVIS DU SE UNSA pour **L'utilisation des locaux : UNE CHARTE D OCCUPATION doit être demandée lors de ce conseil d'école.**

Pour les élèves : Les salles de classes en primaire-maternelles et élémentaires- ***sont des lieux de vie pour la journée, pour les apprentissages scolaires....*** : le matériel pédagogique, les productions d'écrits collectives et individuelles, les travaux d'arts plastiques, les expériences, les objets ou traces des sorties pédagogiques ou classe de découverte, etc.....

Pour les enseignants : Leurs obligations de service, les 108 heures (voir power point SE 95) nécessitent des temps de réunions et des lieux (classe, salle informatique ou salle des maîtres...). Ils doivent pouvoir accéder à leur classe afin de préparer les activités quotidiennes des élèves, assurer les corrections, prendre en charge les élèves pour les APC...Il nous semble indispensable d'instaurer une chartre d'utilisation des locaux afin que les infrastructures et les obligations de service des enseignants puissent être prises en considération. **Les conditions de travail des enseignants doivent être soulevées.**

Si L'équipe envisage de réaliser les 36 heures d' APC (Activités pédagogiques complémentaires –ex aide personnalisée) pendant les ateliers Périscolaires (APS) une ou deux fois par semaine en fonction de la durée d'une séquence et de la fréquence. une information pourra être faite lors de ce conseil d'Ecole. Lorsque, l'équipe enseignante connaîtra son organisation pédagogique (nombre d'enseignants, organisation des services) et les besoins des élèves. Cette organisation sera à transmettre à votre IEN

L'AVIS DU SE UNSA : C'est l'équipe enseignante qui décide du contenu et de l'organisation de l'APC. Notre demande de retour à la confiance aux équipes par la hiérarchie a été entendue. Ainsi l'organisation définitive sera arrêtée en septembre 2013.

CONSEIL D ECOLE SPECIAL RYTHMES

MISE EN PLACE DES RYTHMES	AVIS des parents d'élèves élus	AVIS des enseignants	AVIS DU Représentant de la mairie	AVIS DU CONSEIL D'ECOLE
Mise en place en 2013				
Report en 2014				
HORAIRE DE CLASSE (temps élèves) (plusieurs emplois du temps sont proposés dans la circulaire)	AVIS des parents d'élèves élus	AVIS des parents d'élèves élus	AVIS du représentant de la mairie	AVIS DU CONSEIL D'ECOLE
Horaires de classe de la semaine pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi				
Horaires et Choix : MERCREDI ou SAMEDI				
FONCTIONNEMENT DES ATELIERS PERISCOLAIRES	AVIS des parents d'élèves élus	AVIS des parents d'élèves élus	AVIS du représentant de la mairie	AVIS DU CONSEIL D'ECOLE
DANS QUELS LOCAUX (charte à prévoir)				
LES CONTENUS				
ORGANISATION PRATIQUE <ul style="list-style-type: none"> ➤ le matériel ? ➤ l'inscription des élèves par les parents ? ➤ des ateliers multi âges ? thèmes ? ➤ les élèves pourront-ils changer d'atelier ? ➤ la liaison entre les ateliers et le temps de classe : liste des présents ? ➤ temps d'accueil ? 				
QUELS INTERVENANTS ? <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des animateurs du périscolaire ➤ Des ATSEM ➤ Des intervenants extérieurs : associations, bénévoles... ➤ Des enseignants 				

NOTES :

